

Responsables de la formation :

Jacques Leroy, Professeur de Droit Privé

François Gaultier, Officier de Gendarmerie

Coordinateur du diplôme :

André Casamiquela, Chargé de mission formation continue



Déroulement de la formation

240 heures de formation théorique, méthodologique et de cas pratiques de janvier à décembre au rythme de 2 à 3 jours par mois s'adaptant ainsi aux disponibilités des participants hors congés scolaires.

Vous êtes :

Cadre de la fonction publique territoriale ou
des forces de sécurité publique,
Cadre d'une entreprise de sécurité privée,
Elu territorial en charge des questions de
sécurité publique,
Responsable de la sécurité au sein
d'organismes publics ou privés ...



L'Université d'Orléans vous propose le diplôme de :

DROIT ^{ET} GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DES TERRITOIRES

Nous consulter

Pour les frais de formation
et le dossier de prise en charge

Inscription

Dossier de candidature à retirer au :

SeFCo. 8 rue Léonard de Vinci
BP 6749, 45067 Orléans cedex 2
du.securite@univ-orleans.fr
02 38 49 46 86



Diplôme de l'Université d'Orléans

Droit et Gestion de la Sécurité Publique des Territoires

Formation validée par un diplôme d'université de niveau 2

Présentation du diplôme

Créé en 2011, le diplôme universitaire «**Droit et Gestion de la Sécurité Publique des Territoires**» a pour objectif d'apporter aux candidats les clefs de compréhension des problématiques de sécurité par une approche juridique et pratique.

Cette formation a été élaborée en collaboration avec les partenaires institutionnels de la région Centre :

- Préfecture de la Région Centre et du Département du Loiret ;
- Région de gendarmerie du Centre ;
- Direction départementale de la sécurité publique du Loiret (Police Nationale) ;
- Magistrats et autres professionnels de la Justice ;
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale (délégation régionale du Centre) ;
- Rectorat de l'Académie d'Orléans – Tours.



Public visé

S'inscrivant dans un environnement en constante évolution nécessitant une approche globale des problématiques de sécurité et des réponses coordonnées des différents acteurs, le diplôme s'adresse **principalement** à des cadres installés dans la vie professionnelle engagés au sein d'un dispositif de formation continue :

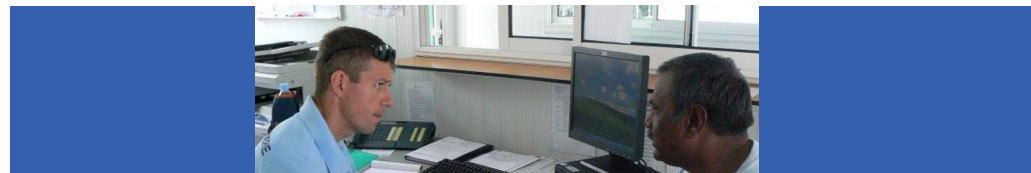
- Cadre de la fonction publique territoriale (DGS, DGA, coordinateur de CLSPD, responsable de service prévention et citoyenneté, SDIS),
- Cadre de la fonction publique d'Etat (Justice, Préfecture ...),
- Responsable d'une entreprise de sécurité privée ou de sécurité,
- Elu territorial en charge de problèmes de sécurité publique,
- Personnel d'encadrement et de direction des établissements scolaires
- Cadre des forces de sécurité publique (police nationale, gendarmerie nationale, police municipale)

Cette formation peut **également** s'adresser à des étudiants qui veulent acquérir des connaissances en vue d'une carrière dans les métiers de la sécurité.

Enseignements proposés

Le contenu de la formation s'adapte et s'enrichit au gré de l'évolution des dispositions législatives et des nouveaux process mis en oeuvre en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité.

Dispensés par des universitaires, notamment pour les modules juridiques, et par des professionnels en prise directe avec des problématiques de sécurité publique (gradés et officiers de police judiciaire, de police et de gendarmerie, police municipale, magistrats, cadres préfectoraux et territoriaux), les enseignements mettent en évidence la déclinaison pratique des principes et notions étudiés en les rapportant aux situations concrètes rencontrées au quotidien par les candidats dans l'exercice de leur activité.



Objectifs de formation

Cette formation s'articule autour de 2 axes principaux :

Acquérir un socle de compétences

- **dans le domaine juridique**, afin de connaître le contexte législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit l'action des différents acteurs.

Cet enseignement juridique (principes d'application du droit, règles de droit pénal général, étude des principales infractions pénales, procédure pénale de la commission de l'infraction à la décision judiciaire ...) est dispensé conjointement par des universitaires et des professionnels, permettant de souligner les conséquences concrètes de l'application des règles juridiques.

- **en matière de connaissance des différents acteurs**, de leur organisation, de leur mode de fonctionnement, de leurs moyens d'action ainsi que de leurs contraintes (Gendarmerie et police nationales, collectivités territoriales, police municipale, sécurité privée ...)

Appréhender les concepts et dispositifs existants à travers une formation pratique (cas concrets, cas pratiques sur sites, exposés oraux ...)

- méthodes d'analyse de la délinquance
- participation à des dispositifs de prévention : prévention situationnelle, actions de partenariat dans le cadre de CLSPD, vidéo-protection ...
- gestion d'événements d'ampleur : grands rassemblements, événements majeurs, problématiques urbaines...